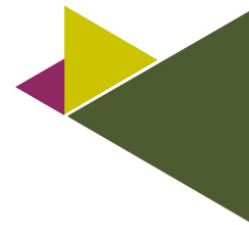


APPEL D'OFFRE SPÉCIFIQUE

2022

DES SOLUTIONS POUR REBONDIR



Rédacteurs : VIVEA – Délégation Nord-Ouest- Région Normandie – Eure et Seine Maritime

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : mars 2021

Date de révision : janvier 2022

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 550 000 contributrices et contributeurs dont 11 550 dans l'Eure et en Seine Maritime. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

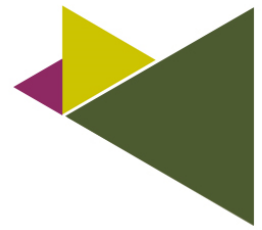
L'origine de l'appel d'offre

Les premiers mois de 2020 sont marqués par une crise sanitaire sans précédent avec des conséquences sur l'ensemble de l'économie et des impacts majeurs pour certaines filières. Si l'importance du secteur agricole, dans ce contexte de crise, est unanimement reconnue, les entreprises sont confrontées à des difficultés d'ampleur. Les mesures sanitaires prises ont complètement perturbé la chaîne de commercialisation ; avec la fermeture des écoles, des restaurants, des marchés, de nombreux exploitants se sont retrouvés sans débouchés pour leurs produits. Et les échanges internationaux, bouleversés notamment par des problèmes logistiques d'acheminement mettent à mal des filières jusqu'alors préservées. Les conséquences économiques pourraient perdurer pendant plusieurs années. Et la crise de la Covid-19 n'a pas eu les mêmes conséquences selon les productions¹.

Les effets à moyen-long terme de la pandémie de Covid-19 ne sont pas connus mais quelques pistes se dégagent. Les licenciements et faillites entraîneront certainement une réduction du pouvoir d'achat pour une partie des ménages, avec des effets possibles sur la consommation (descente en gamme, baisse de volume sur les produits chers, dissociation du marché). Par ailleurs, le chômage partiel et le développement du télétravail induisent moins de restauration d'entreprise, davantage de produits bruts à cuisiner pour des raisons économiques, l'essor des plats livrés à domicile, moins de consommation festive/touristique. Cette période d'instabilité ne facilite pas la prise de distance nécessaire à une réflexion éclairée permettant de rester acteur de son avenir. La pérennité des entreprises peut être remise en cause et nécessiter un accompagnement pour mettre en œuvre des stratégies à même de combler ce déficit de ressources.

La Priorité 1 « Conforter la position du chef d'entreprise » du Plan Stratégique VIVEA 2021-2026 prévoit un axe de développement de formation spécifique à ces questions : « Définir et piloter une stratégie d'entreprise ». Dans le cadre de son Plan de Développement de la Formation (PDFT 2021-2026), le comité territorial Haute Normandie a repris cette thématique en insistant sur la nécessité d'apprendre à se projeter, construire une vision prospective à moyen et long terme, en développant la capacité de résilience "active" de l'exploitation agricole.

¹ Une synthèse de la situation pour chaque filière présente en Haute Normandie est disponible en annexe de ce document (p.6-8)



L'objectif général de l'appel d'offre

Cet appel d'offre, lancé pour une période de 3 ans, doit permettre de développer l'offre de formation territoriale, à même de répondre aux besoins individuels des cheffes et chefs d'entreprise en période de crise.

Le **volet A**, en réponse à la crise sanitaire pour accompagner les exploitants dans l'adaptation de leur entreprise face à la crise sanitaire du Covid-19.

Les formations mises en place dans ce contexte de crise permettront de développer les compétences des stagiaires en travaillant sur :

- ✓ Les impacts de la crise sur l'exploitation
- ✓ Les forces et faiblesses de son entreprise dans ce contexte
- ✓ Pistes d'action à court terme

Le **volet B**, permettant l'émergence de formations plus longues en réponse aux problèmes structurels, articulées autour de trois axes :

- ✓ La situation de l'exploitation
- ✓ La prise de recul des participants sur leur situation et leurs aspirations personnelles
- ✓ La structuration d'un plan d'action pour des scénarii réalistes et durables.

2. Propositions attendues

Le public

Volet A

Les formations concerneront l'ensemble des chefs d'entreprise confrontés à des problèmes de circuit de commercialisation de leur production et de logistique. Elles concerneront également toutes les entreprises dont l'activité a été totalement stoppée par l'impossibilité d'accueillir du public.

Volet B

Les formations sont destinées plus particulièrement :

- aux personnes en situation de questionnement sur l'avenir de leur exploitation
- aux chefs d'entreprise en dynamique de projets (investissements récents, réorientations, changement de culture, conversion)
- aux exploitants qui anticipent et s'interrogent sur la stratégie à mener à moyen terme ou long terme

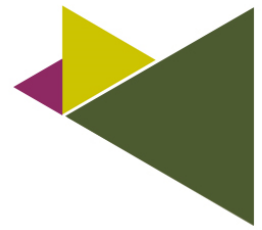
Le recrutement du public

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

Le périmètre géographique

Les 2 départements haut-normands : l'Eure et la Seine Maritime.

Les contributeurs et contributrices des départements limitrophes pourront s'inscrire dans ce dispositif.



Les objectifs de formation

VOLET A

Le contenu des projets de formation devra permettre aux participants de préparer la sortie de crise. Pour cela, l'objectif des formations est de permettre aux stagiaires de découvrir quelques outils d'analyse stratégique appropriés, leur permettant :

- D'étudier l'impact commercial, organisationnel, logistique de la crise sanitaire
- D'analyser les forces et faiblesses de l'exploitation face à ce type de crise
- D'identifier les adaptations ou pistes d'action pour faire face à cette crise à court terme

VOLET B

La finalité de ces actions de formation est de proposer une démarche d'accompagnement au changement, établie à partir de l'expérience professionnelle des participants ; Cette démarche devant leur permettre de mieux gérer cette période d'instabilité ou de questionnement.

La formation doit permettre aux participants d'acquérir des points de repères, des outils et une démarche pour :

- Caractériser et comprendre la situation actuelle de l'entreprise : travail de diagnostic de l'exploitation, identifier les causes des difficultés, formaliser les éléments de sa situation professionnelle, se situer et se comparer dans sa filière de production, enclencher une réflexion sur la solidité de l'entreprise, identifier les leviers possibles et les éléments à améliorer etc.
- Situer son projet dans un contexte identifié : connaître l'environnement externe, les perspectives, analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise, les menaces et opportunités du contexte de l'entreprise, balayer les champs du possible (pluriactivité, nouvelle activité, réorganisation etc.), faire émerger ses objectifs etc.
- Prendre des décisions et structurer des pistes d'action pour un projet viable et durable : faire émerger des scénarii et évaluer leur faisabilité en utilisant une méthode de gestion de projet durable (économique, social et environnemental), présenter et argumenter ses choix, poser des jalons, définir un plan d'action, identifier les dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réorientation, les possibilités de formation et leur financement, l'accompagnement financier pendant cette période.

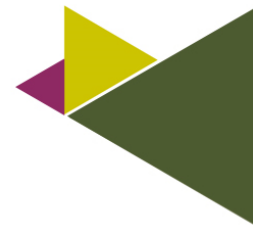
Les modalités pédagogiques

Il s'agit de proposer des clés d'aide à la décision et de favoriser l'autonomie de réflexion à travers différentes modalités de formation (temps collectifs, temps à distance synchrone et/ou asynchrone, temps individuels avec le transfert des acquis).

Dans ce cadre, un certain nombre de méthodes participatives devront être proposées :

- ▶ Faire travailler les agriculteurs et agricultrices sur leur propre situation ;
- ▶ Privilégier le questionnement et l'aide à la décision ;
- ▶ Prévoir une alternance entre temps d'appropriation des méthodes proposées et temps de mise en œuvre ;
- ▶ Impliquer les agriculteurs dans la formation au travers d'échanges, dans un climat de confiance et de bienveillance.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».



La durée de la formation

7 heures minimum pour le **volet A** ; 14 heures minimum pour le **volet B**

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations démarrent à partir du 24 juin 2021 et se terminent au plus tard le 31 mars 2024.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ L'adéquation au public visé
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à **34€ TTC par heure/stagiaire**.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de **+ 2 € de l'heure/stagiaire** pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires : actions spécifiques de promotion et de communication (à préciser dans la demande de financement)
- ▶ Les compétences justifiées des formateurs ou intervenants (à préciser dans la demande de financement)
- ▶ Les modalités d'évaluation définies dans cet appel d'offre spécifique : les évaluations des acquis (à



chaud et à froid) seront transmises à VIVEA pour que puisse être réalisée une synthèse globale (à préciser dans la demande de financement)

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est fixé à maximum 80 € TTC par heure/stagiaire.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier.

- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type quizz, vidéo... : le montant maximum d'achat et de prise en charge est de 45 € TTC par heure/stagiaire ;
- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type serious Game, plateforme de formation (LMS), mobil Learning : le montant maximum d'achat et de prise en charge est 65 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction dans la **PRIORITE 1 « CONFORTER LA POSITION DU CHEF D'ENTREPRISE »**, le domaine de compétences « **APPROCHE GLOBALE DE L'ENTREPRISE** » de l'appel d'offre permanent du **COMITE REGIONAL NORMANDIE** en cochant le projet intitulé « **DES SOLUTIONS POUR REBONDIR FACE A LA CRISE** ».

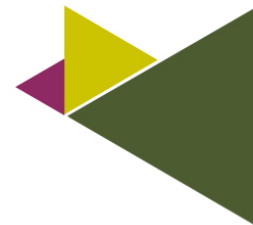
Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Julie PERNEL
Conseillère VIVEA
Région Normandie
Départements Eure & Seine Maritime
Tél. : 06 07 71 27 15
Courriel : j.pernel@vivea.fr

ANNEXES

REFERENCES

- ▶ Effets à moyen-long terme de la pandémie de Covid-19 - Elodie Turpin, Jean Hirchler – Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
- ▶ Le lin en Normandie Une filière d'excellence à l'épreuve du Covid - Élodie Turpin et Florian Fougy - Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
- ▶ Bovin lait, impact conjoncture 2020 sur 4 systèmes laitiers normands - Chambre Régionale



- ▶ Panorama de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Normandie - Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
- ▶ Synthèse nationale des exploitations du Réseau Équin 2020 - IDELE
- ▶ Rapport d'étape sur l'impact du Covid - Comité de La filière équine - IFCE

SYNTHESE PAR FILIERES

▶ Productions végétales

La filière **pommes de terre** a connu une forte perte de débouchés avec la fermeture de la restauration collective. En effet, la consommation humaine est le principal débouché de la pomme de terre. Par ailleurs, la filière pomme de terre doit répondre aux problématiques imposées par le réchauffement climatique. Ces problématiques concernent à la fois la gestion de l'eau (irrigation), des maladies, des ravageurs... La production de pommes de terre est aussi confrontée aux préoccupations environnementales de certains consommateurs. La demande de pommes de terre biologiques se renforce. La question de la capacité des producteurs à fournir des pommes de terre plus respectueuse de l'environnement aux yeux des consommateurs est aujourd'hui posée. La production de ce type de pommes de terre semble complexe, notamment en Seine-Maritime qui est plus exposée au mildiou que le département de l'Eure.

La filière **lin** a vu l'export s'arrêter. En effet, la crise économique qui en a découlé a entraîné un ralentissement de la consommation de lin textile. Un appel à la baisse de production avait été lancé pour la campagne suivante. La récolte 2020 s'est finalement révélée très décevante, tant en termes de quantité de fibres longues que de qualité. En effet, les aléas climatiques, qui semblent se produire plus fréquemment, affaiblissent et pourraient compromettre la rentabilité de la culture.

Pour l'**horticulture ornementale** qui réalise 60 à 80% de ses ventes de mi-mars à fin mai, le confinement du printemps 2020 a eu un impact extrêmement fort. L'étude d'impact réalisée par la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières précise les pertes de chiffre d'affaires de la filière : 60 % de baisse de chiffre d'affaires en mars 2020 et 30 % en avril 2020, soit 10 millions d'euros pour la Normandie. L'ouverture des jardinerias a atténué cet impact mais, avec la grande distribution, ce débouché ne couvre que 18 % des ventes des producteurs normands.

Avec plus de 29 000 hectares cultivés en **betterave**, la Normandie occupe plus de 7,5 % des surfaces dédiées à la betterave en France et contribue ainsi à faire de la France le premier pays européen producteur de sucre et le premier pays mondial producteur de sucre de betterave. Avec la fin de quota, la filière entre dans un monde de volatilité des prix après 50 ans de marché régulé. La betterave étant jusqu'ici l'élément stable du revenu des exploitations, les variations de prix de demain imposeront une nouvelle gestion des exploitations (hausse du nombre de surfaces, chutes des prix, restructuration des principaux acteurs de la transformation). Par ailleurs, outre la jaunisse virale qui a affecté les récoltes en 2020, la culture de la betterave peut souffrir aussi de cercosporiose, une maladie fongique foliaire, en cas d'été chaud et humide à la fois, ce qui donne un aspect de champ brûlé aux cultures ; de rhizomanie, une maladie transmise par un parasite de la racine ; de nématode à kystes (ver blanchâtre) ou de rhizoctone brun (champignon).



La crise de la Covid-19 a touché de plein fouet le **secteur cidricole normand**. Même si la saison estivale a permis des hausses locales de vente chez les producteurs dont l'activité est liée au tourisme, les pertes ne sont pas compensées. Dans les circuits longs, la situation est encore plus difficile (grande distribution, cafés, restaurants, exportations). L'annulation de nombreux événements a, par ailleurs, entraîné un manque à gagner irrécupérable. Malgré les soutiens obtenus du ministère de l'Agriculture, les craintes de ne pas écouler la fin de la récolte 2019 et la récolte 2020 subsistent. Et l'épisode de gel du printemps 2021 a causé des dégâts considérables dans les vergers normands ; les fleurs brûlées ne donneront pas de fruits.

Les autres cultures (**blé, colza**) n'ont pas subi les mêmes préjudices, la campagne d'export en céréales et oléoprotéagineux ayant même été record.

► **Productions animales**

Sur l'année 2020, le prix du tourteau de soja affiche une hausse de 10 % par rapport à la moyenne 2019. A plus de 450 € la tonne en janvier 2020, le tourteau de soja n'avait pas été aussi haut depuis 6 ans. Il entraîne dans son sillage à la hausse les autres tourteaux en particulier le tourteau de colza, au plus haut depuis quatre ans. Les céréales connaissent aussi une hausse de prix. Tous les ingrédients de l'alimentation animale sont donc en forte hausse ce qui inquiète la filière de **l'alimentation animale** et va mettre en difficulté les éleveurs au premier semestre 2021.

Le marché de la **viande porcine** était coincé entre 2 épidémies. Le prix du porc a décroché dès le début de la crise de la Covid-19 et n'a pas profité de la sortie du confinement. Il est resté stable durant l'été à un niveau médiocre. La rentrée a marqué une reprise des cours (+ 9 centimes/kg), qui a été stoppée net par l'arrivée de l'épidémie de Fièvre Porcine Africaine en Allemagne le 10 septembre 2019.

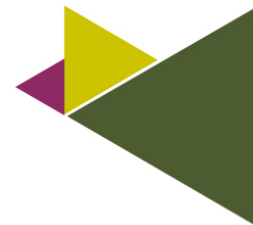
Pour la **viande ovine**, la production 2020 est assez proche de celle de l'année 2019. La consommation, quant à elle, est en recul, même si un rattrapage a été observé dans l'été. Du fait des restrictions de voyage imposées par la pandémie, la hausse de consommation due à la fête de l'Aïd el-Kébir a été plus marquée qu'habituellement en Europe. En fin d'année 2020, l'offre est restreinte tant au niveau français, qu'européen ou mondial, ce qui a pour effet de soutenir les cours.

Côté **bovins**, l'année 2020 s'est terminée dans une grande stabilité sur le marché des gros bovins. Vaches, génisses et bœufs, se vendent un peu plus chers qu'en 2019. A l'inverse les cotations des jeunes bovins mâles, majoritairement exportés, sont restées inférieures à celles de 2019. La fermeture des restaurants a provoqué une flambée des achats à domicile de viande hachée, souvent marquée « VBF », ce qui défavorise la viande de bovins mâles, peu consommée dans l'hexagone. Le prix des veaux de boucherie est aussi très pénalisé par la fermeture de la restauration collective.

Pour le lait, en Normandie, sur l'ensemble de l'année 2020, le prix payé au producteur a été inférieur de près de 2% à celui de l'année 2019. La situation du marché se stabilise en 2021, mais les opérateurs restent très prudents.

► **L'accueil à la ferme et les circuits alimentaires de proximité**

L'accueil à la ferme bouleversé par la crise de la COVID La période de confinement au printemps 2020 n'a pas permis l'accueil du public dans les exploitations agricoles. La période estivale a marqué le retour des touristes avant un rebond de l'épidémie à partir de la fin de l'été qui a stoppé net les réservations pour la fin d'année. Le chiffre d'affaires de l'accueil à la ferme pourrait être en baisse de près de 50% sur l'ensemble de l'année



► La filière équine

Pour la filière équine, de nombreuses activités ont été très impactées par les confinements et les restrictions de circulation: les hippodromes, les centres équestres au sens large (enseignement de l'équitation, tourisme équestre, fermes équestres), les activités en lien avec le public depuis les activités de travail (calèches, chevaux territoriaux) jusqu'aux activités de médiation, les ventes d'équidés (inexistantes sur le marché national et internationale), la vente de produits spécifiques sur les marchés et en magasin spécialisés (liés aux productions de lait de juments et d'ânesses). Par ailleurs, les structures agricoles diversifiées et associées à des activités équines ou asines n'ont pas pu prétendre aux aides gouvernementales, malgré une baisse de chiffre d'affaires bien supérieur à 50%. Seuls les activités de reproduction et les travaux agricoles avec équidés de travail n'ont pas été impactés directement par la crise du Covid-19.

Depuis début mars 2021, une épidémie respiratoire très contagieuse sévit parmi les chevaux et contraint les structures à stopper toute manifestation et compétitions.

► La valorisation des productions non alimentaires

Fin février 2021, la Normandie comptait 134 unités de **méthanisation** en fonctionnement alors qu'il n'y en avait que 103 un peu plus d'un an auparavant. Une forte dynamique de développement qui se confirme depuis 2-3 ans. Si le nombre de projet en préparation est très important aujourd'hui (plus de 200 projets recensés), ceux-ci doivent faire face à de nouveaux défis. Ils sont d'abord d'ordre économique avec la baisse progressive des tarifs de rachat de l'électricité et du biométhane et la diminution des aides publiques à l'investissement. Ils sont aussi d'ordre sociétal avec une opposition croissante de la société civile vis-à-vis des projets. Toutefois, des perspectives intéressantes voient le jour du côté des biodéchets avec la généralisation prochaine du tri à la source, mais aussi du côté de la mobilité avec le développement du bio-GNV.